



RESPECTER EXEMPLAR VITÆ MORUMQUE... Hor.

TRIS TIRIUSVE MIHI NULLO DISCRIMINE AGTUR... Vir.

Volume VII.

MONTREAL, SAMEDI, LE 3 JUILLET, 1819.

Numéro 21

MONTREAL:
IMPRIME ET PUBLIE
PAR C. B. PASTEUR
RUE ST. JACQUES.

CONDITIONS.

Le Prix de la Souscription est de Vingt-Quatre, par année, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé en Champagne par occasion; et de Vingt-Cinq, si les frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste, payables de Six Mois en Six Mois et d'avance.

Ceux qui veulent discontinuer de Souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur date d'absence, et de payer, en même-temps leurs arriérés, si ce n'est qu'ils soient continués à souscrire pour six mois suivants.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s.—et chaque suivante, 6d.

Dix lignes et au-dessous, 8s.—ditto, 8d. Au-dessus de dix lignes, 3d. par ligne et ditto, 1d.

Les insertions non accompagnées de directions écrites, seront insérées jusqu'à ce qu'elles soient contremandées et chargées en conséquence.

AVERTISSEMENT.

M. CLAUDE BROYER, Charcutier Français, demeurant à la Côte des Neiges, a l'honneur de remercier ses amis et le public en général de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour pour en mériter la continuation, il ne négligera rien pour rendre sa maison agréable aux personnes qui veulent bien la fréquenter. Les personnes qui voudront lui commander des diners, sont priées de le faire un jour d'avance.

Mr. Claude Broyer se chargera de faire des provisions de voyage de terre et de mer, en donnant aux personnes les moyens de les conserver saines, et les garantissant pour un an. Il sera nécessaire de lui donner les ordres au moins quinze jours d'avance.

On trouve toujours chez lui, prêts, les articles suivants:—

- Saucissons de Boulogne
 - Saucissons de Lyon
 - Saucissons d'Aries
 - Moutardelle
 - Cervela de Lyon
 - Saucille marinée
 - Jambon glacé
 - Jambon au naturel
 - Tête de Cochon roulée
 - Fromage d'Italie
 - Bœuf piqué
 - Langue à l'écarlate
 - Côtes de Bœuf
 - Volaille marinée en Crème
 - Galantine de Dinde ditto.
 - Patés froids
 - Tablettes de bouillon
 - Julienne pour Soupe
 - Lait préparé
 - Cuisse d'Oie marinée.
- 6 Février, 1819.

AVERTISSEMENT.

M. CLAUDE BROYER Sausage maker from France, residing at Côte des Neiges, has the honor to thank his friends and the public in general for their past favors, he shall not spare any thing on his part to deserve its continuation as well as to render his house commodious to those who will honor it with their patronage. Persons desirous of getting a dinner served up, will please to order it the day previous.

Mr. Broyer will dress up provisions for land travellers or sea voyages, and give directions for the safe preserving of the same and warrant them to keep One year. In this last case, it would be necessary to give at least fifteen days notice.

He constantly keeps on hand the following articles:—

- Boulogne's Sausage
 - Lyon's ditto
 - Aries ditto
 - Moutardelle
 - Cervelas de Lyon
 - Saucilles marinées
 - Iceed Hams
 - Plain d.:o
 - Hog's heads rolled up
 - Italian cheese
 - Larded Beef
 - Tongues à l'écarlate
 - Ribs of Beef
 - Preserved poultry in cream
 - Galantine de Dinde ditto
 - Cold pies
 - Broth Cakes
 - Julienne for Soups
 - Prepared Milk
 - Preserved geese legs
- Montreal, May 8th, 1819

Récemment Publié

Il y a à vendre à cette Imprimerie à la douzaine et en détail, l'Histoire de **JEAN DE GALAIS &c.** nouvelle édition.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné à tous les Propriétaires ou occupants de Maison en cette Cité que le soussigné, en sa qualité d'Inspecteur des Cheminées, fera sa visite, conformément à la loi, vers le quinze du présent mois. En conséquence il espère que tous et chaque particuliers prendront cet avertissement en considération et se pourvoiront de tout les articles requis par la loi, tels que Secaux, Beliers, Echelles, &c. en un mot se conformeront à tout ce que la loi exige d'eux en pareil cas, à défaut de quoi il se trouvera dans l'indispensable nécessité de les poursuivre suivant toute la rigueur de la Loi.

P. DE BOUCHERVILLE.

N. B. Les Maîtres Maçons doivent faire attention que les Cheminées devoyées et Boucours sont prohibées par la Loi, et que les Constructeurs aussi bien que les Propriétaires sont sujets à poursuites. Montréal, 1er. Mai, 1819. if

AVERTISSEMENT.

LES Soussignés dûment autorisés à cet effet, prient tous ceux qui doivent à la succession vacante de feu **FRANÇOIS BOUCHER DE LAPERIERRE**, Ecuyer, de son vivant de cette ville; de payer leur comptes respectifs sans délai à **JOSEPH MAURICE LAMOTHE**, un des soussignés, ou à **FRANÇOIS XAVIER MALHOT** de Verchères, Ecuyer, qui est autorisé par eux à recevoir paiement et à donner des quittances. Ils prient aussi ceux à qui la dite succession peut devoir de présenter leur comptes incontinentement aux sus-nommées personnes; afin de liquider les affaires de cette succession immédiatement.

J. M. LAMOTHE Exécuteur.
Frs. ANR. LAROCQUE Curateur.
Montréal, 6 Avril, 1819. if.

CANAL DE LA CHINE.

AVIS est par le présent donné, que conformément à la première clause de l'Acte pour faire et entretenir un CANAL Navigable du voisinage de la ville de Montréal à la Paroisse de La Chine; des Livres de Souscription pour des PARTS seront ouverts Jeudi, le 20 du présent mois, à Dix heures du matin, savoir:—En cette ville, à la Banque de Montréal, sous la direction des soussignés. A Québec, au Bureau de la Banque de Montréal, dans la Basse-Ville, sous la direction de **M. Hon. W. B. Collin**, **man. Daniel Sutherland** et **John David**, son, **Eers** et aux Trois-Rivières, sous la direction de **B. P. Wagner**, **Isaac Valentine**, et **William Anderson**, **Eers**.

Un dépôt de Cinq Louis pour cent, ou de dix Piastres par PART, sera payé d'avance; et personne ne pourra souscrire pour plus de cent cinquante parts pendant les premières six semaines après que les Livres auront été ouverts.

JOHN FORSYTH,
LOUIS GUY,
W. MCGILLIVRAY,
JOS. PERRAULT,
T. PORTEOUS,
J. A. CARTIER,
DAVID DAVID.

Montréal, 1 Mai, 1819. if

AVIS.

LA Société qui a existé entre **AUGUSTIN BERTHELET** et le Soussigné sous le nom de **BERTHELET & REEVES**, ayant été dissoute le premier jour de Mai dernier, avis est par le présent donné que le Soussigné est maintenant autorisé à arranger les affaires de la dite Société.

JOHN J. REEVES

AVERTISSEMENT.

M. JOHN ADAMS, Arpenteur, informe le public qu'il a établi son Bureau chez Messieurs **NICKLESS & McDONELL**, vis-à-vis le Palais de Justice, où il recevra avec plaisir et reconnaissance les communications concernant la susdite profession.

1er. Mai, 1819. n

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné, informe respectueusement le public qu'il fait actuellement sa résidence en cette ville, dans la maison cy devant occupée par le Réverend Père Louis où il continuera d'exercer sa profession de Notaire avec la plus grande attention et exactitude possible.

Montréal, le 21 Mai, 1819.

LOUIS DEMERS, N. P.

EXPLOSION SINGULIERE.

Londres, le 18 Mars.

« Il y a eu Lundi quinze jours, il été fait une enquête de **Coroner**, dans Broad-Street, St. G. devant **Wm. Gell**, Ecuyer, un des **Coroners**, du Comté de **Middlesex**, sur le corps de **Patrick Roper**, journalier Irlandais, qui est mort d'une manière toute fait singulière.

Molly Roper, femme du défunt, dépose que depuis plusieurs années, son mari avoit contracté l'habitude de boire du **whiskey**, en très grande quantité: qu'à la fin de chaque semaine, lorsqu'il avoit reçu ses gages, il se retiroit à une taverne, et y demeurait jusqu'à ce qu'il eut dépensé tout son argent. Que Samedi vers minuit, il retourna à la maison comme de coutume tout à fait ivre. Que la déposante étoit alors au lit, et qu'elle dit à son mari de souffler la chandelle. Que le défunt prit pour cet effet la chandelle et la porta vis-à-vis de sa tête; qu'il se fit aussitôt une terrible explosion, et que l'appartement parut tout en feu. Que la déposante se trouva mal, et ne sait pas ce qui se passa ensuite.

« **Henry Thompson**, Chirurgien, déposa qu'il y a environ un an, il fut appelé auprès du défunt pour une blessure qu'il avoit reçue à la jambe. Qu'il trouva que l'habitude de boire du **whiskey** avoit mis le défunt dans un état déplorable. Qu'en conséquence la plaie ne put se fermer. Qu'après un jour, il alla comme d'ordinaire, visiter le défunt, et trouva la maison dans un grand désordre. Qu'en entrant dans l'appartement du défunt, un spectacle horrible s'offrit à sa vue. Que les deux quartiers de derrière du défunt avoient été jetés avec beaucoup de violence contre les murs opposés: Que ses côtes étoient étendues ça et là dans la chambre. Qu'un des bras avec l'épaule étoit sur le dessus d'une commode: l'autre paroisoit avoir été jeté sur le lit, et se trouvoit alors derrière. Que sa tête n'étoit pas dans la chambre, mais qu'il y avoit un trou au plafond par où elle paroisoit avoir passé. Le déposant dit de plus qu'il ne doutoit nullement que le défunt n'eût perdu la vie en conséquence de ce que son système étoit saturé d'alcool ou d'esprits au point de rendre sa respiration inflammable, et qu'en voulant souffler la chandelle, il devoit avoir pris en feu et sauté. Que tandis qu'il donnoit ses soins au défunt, il avoit observé que le whiskey s'étoit tellement imbibé dans toute l'habitude de son corps, que les mouches qui se posoient sur ses mains, ou vouloient voler au-dessus de lui, tomboient ivres à ses pieds. **Mr. Thompson** dit aussi que l'on trouvoit dans les livres de médecine, plusieurs exemples d'une mort semblable, mais que le seul cas de ce genre qui fut jamais venu à sa connaissance personnelle, étoit celui de la femme d'un officier, qui durant la guerre de la Péninsule, étoit sautée en l'air, pour avoir avalé une quantité considérable de poudre dans du thé.

« **Lawrence Mewher** déposa

que sa femme et lui occupoient l'appartement immédiatement au-dessus du défunt; que Samedi bien avant dans la nuit, le lit sur lequel ils dormoient fut secoué avec une telle violence qu'ils furent tous jetés sur le plancher chacun de leur côté. Qu'à leur grande horreur et surprise, ils trouvèrent en levant le lit de plumes, une tête humaine qui s'étoit fait jour au travers de la paille—Que l'endroit du cou où elle avoit été séparée des épaules, étoit encore sanglant.—Que les yeux continuoient à s'ouvrir et à se fermer, et que les dents remuoient encore les unes sur les autres. Qu'en la regardant attentivement, ils reconnoissent les traits de leur pauvre ami **PATRICK ROPER**.

Le Jury composé de personnes appelées des environs, déclara qu'il étoit mort par avoir imprudemment soufflé une chandelle après s'être enivré.

PROGRES.—Le **Mississippi** fut découvert en 1613 par le Père **MARQUETTE** et **Mr. JOLIET** du Canada. Les premiers établissements sur la partie supérieure de ce fleuve furent faits par des Canadiens qui trafiquaient avec les Sauvages. **St. Louis**, près du confluent du **Missouri** et du **Mississippi**, n'étoit, il y a quelques années, qu'un poste Espagnol peu considérable que fréquentaient quelquefois les Commerçans de Montréal qui ramassoient la plus grande partie des pelleteries sur les eaux du **Missouri** et de la partie supérieure du **Mississippi**. Le territoire du **Missouri** contient maintenant plus de 60,000 âmes. Nous recevons toutes les semaines deux papiers imprimés à **St. Louis**, plus grands qu'aucun papier nouvelle imprimé en Canada. On trouve des établissemens à plus de 200 milles en montant le **Missouri**, et à 500 milles en montant le **Mississippi**. A la Prairie du Chien, fort occupé par les Anglais pendant la dernière guerre, un **Mr. Rolette** annonce qu'il a 800 quart de fleur de lieu, à vendre. On y annonce toutes sortes de marchandises d'Angleterre; venues en partie dans le bateau à vapeur **LA PUCELLE D'ORLEANS** de **Philadelphia** par la **Nouvelle Orleans**. **St. Louis** est à plus de 500 lieues de Québec, et les papiers nous viennent de là par terre dans environ un mois, faisant par jour près de 50 milles par un pays qui étoit, il y a trente ans, couvert de forêts et habité seulement par ceux qui trafiquaient chez les Sauvages et qui faisoient le commerce des pelleteries. Nous apprenons que quelques uns des émigrans qui ont débarqué à Québec, se sont rendus à **St. Louis**, sur le **Mississippi**; n'ayant point trouvé de pays à leur goût; et s'ils ne sont pas au bout de leurs moyens, ils redescendront probablement le **Mississippi**, s'embarqueront à la **Nouvelle Orleans** et retourneront au lieu d'où ils sont venus.

On remarque cependant sur le territoire du **Missouri** un trait qui le défigure: Il paroît que c'est un pays d'esclaves, et que les habitans se récrient terriblement contre l'article de la loi soumise au Congrès pour incor-

porer leur territoire à l'Union, qui leur défend d'avoir des esclaves.—*Gaz. de Qué.*

Pensées d'un Campagnard, un jour de pluie.

Quand je passe devant la maison d'un Cultivateur, et que je vois les bardeaux s'envoler du toit, les fenêtres bouchées avec des torchons, et les animaux maigres et crevant de faim, il y a là, me dis-je en moi-même, une femme au corps desséché et au cœur navré, des enfans abandonnés à eux mêmes, et un disciple ruiné et abruti de maître **Richard le Rum**.

Quand j'entends un médecin vanter à tout bout de champ sa pratique, et noter les praticiens ses voisins de charlatanisme; je gagerois dix contre un, me dis-je en moi-même, que cet homme est lui-même un charlatan.

Quand je vois un arpenteur tirer continuellement des lignes pour accommoder ses employans, cet homme-là me dis-je en moi-même, n'aime pas tant la justice que l'argent. Et là-dessus il me souvient du vieux proverbe qui dit: de neuf fils, il en ferait des avocats, et du dixième un arpenteur.

Quand je vois un magistrat toujours favoriser le riche et se montrer toujours sévère à l'égard du pauvre, descendre des fonctions sacrées de sa charge pour devenir partie et instrument dans tous les démêlés du voisinage, je ne sais, me dis-je en moi-même, jusqu'à quel point il est magistrat, mais à coup sûr il n'est pas justicier, (*justice*.)

Quand je vois un homme augmenter ses dettes en achetant une belle voiture bien garnie, engager sa ferme pour bâtir de belles maisons, prendre les dehors de la grandeur sans avoir les moyens de la soutenir, le soleil luit à présent, me dis-je en moi-même, mais le nuage n'est pas loin.

Quand je vois un artisan jeter là les instrumens d'une profession utile; pour venir marchander et rouler carrosse; hélas, pauvre aveugle! dis-je en moi-même, tu vois la flamme trompeuse, mais en la suivant tu te trouveras tout embourbé dans les embarras et la misère.—*Village Rec.*

DE LA CESSION DE CUBE,

DONT ON A TANT PARLÉ.

Le bruit a longtemps couru que l'Espagne avoit cédé à la Grande Bretagne cette belle Colonie, et quoique cet événement parut fort-douteux, il étoit néanmoins au rang des choses possibles. Il est vrai que tous les rapports de cette transaction entre les deux Couronnes n'étoient fondés que sur des conjectures, mais d'une nature tellement voisine de la probabilité; que la question en demeure encore agitée.

L'état plus que critique des finances en Espagne, l'activité étonnante qu'elle a mise dernièrement dans l'armement qu'elle prépare contre l'Amérique du Sud, la manière aisée et facile avec laquelle elle s'est procurée des vaisseaux de transport en Angleterre, en France et en Hollande pour cette expédition, la visite qu'a dernièrement fait

à la Havane l'Amiral Sir Home Popham avec plusieurs vaisseaux de guerre, et les conférences secrètes qu'il a eues, dit on, avec le Gouverneur de l'Isle; toutes ces raisons combinées ensemble ont donné lieu à des conjectures qui pourroient fort bien se réaliser par la suite. Qui oseroit assurer qu'il n'en sera pas de l'Isle de Cuba, comme de la cession de la Floride aux Etats Unis, dont on parloit dernièrement en Espagne comme d'une mesure depuis longtemps déterminée par le gouvernement, mais dont la publication officielle n'avoit été retardée, qu'afin de disposer les habitants au changement d'administration qu'on leur préparoit? La question la plus difficile à résoudre, est de savoir où, et de quelle manière ce gouvernement banqueroutier s'est procuré les moyens pécuniaires pour commencer l'armement en question. Quel est le gouvernement, ou quels sont les particuliers qui lui auroient fait de pareilles avances sur la simple promesse de restitution? N'est il pas au contraire plus probable que ce prêt n'a été fait qu'aux moyens de surs garants? D'ailleurs, il est d'un intérêt particulier à l'Angleterre de faire l'acquisition de Cuba, depuis que la Floride est cédée aux Etats Unis.

L'Isle de Cuba une fois entre les mains d'un gouvernement entreprenant, et d'un peuple industrieux, deviendroit, il est probable, l'entrepôt et la clef de tout le commerce des Isles d'Amérique. Elle est située entre 18 degrés 50 minutes, et 23 degrés 30 minutes de latitude septentrionale; et entre 72 degrés 2 minutes et 84 degrés de longitude occidentale du méridien de Greenwich. Sa longueur du cap Maizy au cap St. Antoine, est de 250 lieues, et sa largeur de 20 à 25. La Havane, la ville plus forte du Continent et des Isles d'Amérique, en est la Capitale, et contient environ 25,000; l'entrée de son havre est étroite, mais très facile, et peut aisément contenir 1000 vaisseaux de ligne. Indépendamment de la Havane, il y a un grand nombre d'autres ports très commerçants, tels que St. Jago, Barracoa, Matanzas &c. &c.

Le sol de cette Isle est des plus fertiles, ses produits sont: le Coton, le Tabac, Sucre, Café, Cacao, Mastic, (sorte de gomme,) Aloès, Ebène, Acajou, &c. L'on ne sauroit trop désirer que cette colonie dont à peine la centième partie est cultivée, fût transférée au Gouvernement Britannique, et le temps seul pourrions en instruire.

Extraits de l'opinion Française.

Nous avons annoncé l'été dernier que le cœur de Turenne déposé autrefois à l'abbaye de Cluny par le cardinal de Bouillon, neveu de ce grand homme, avoit été précieusement conservé à la municipalité de Cluny, et qu'un procès-verbal d'enquête ordonné par le ministre de l'intérieur, en avoit constaté l'identité. Nous apprenons qu'en exécution des décisions et ordonnances du roi, ce dépôt précieux vient d'être remis à la famille de Turenne, dans la personne de Mr. le maréchal de camp comte de Latour-d'Auvergne-Lauragnais, chef de la branche de sa famille qui a produit ce grand capitaine.

Les journaux des départemens ont souvent annoncé les succès obtenus par Mr. de la Chantorie, médecin-oculiste, qui dans le courant de Décembre dernier, a pratiqué à Versailles plusieurs opérations de cataractes sur des vieillards de soixante-dix à quatre-vingt ans, et a eu le bonheur de leur rendre leurs facultés visuelles. Cet habile oculiste vient de s'établir à Paris, et nous apprenons qu'il secondera ses intentions bienfaites, en annonçant que le docteur de la Chantorie se propose de traiter gratuitement les indigens aveugles qui lui seront adressés par MM. les maires de la capitale.

Un journal de St. Peterburg contient l'article suivant, qui donne la mesure de la civilisation toujours croissante de la

de la nation russe: Les deux exécuteurs des hautes œuvres étant morts ici depuis quelques jours l'autorité municipale a fait afficher que la place étoit vacante, et que les candidats étoient invités à se faire inscrire. Parmi les habitants de la capitale et de ses environs, pas un seul ne s'est présenté. Alors le sénat a décidé que la place seroit donnée, comme en 1805 (ou le même cas étoit arrivé dans la Petite-Russie) à un coupable qui aurait été condamné à la peine du khoust.

EXTRAIT D'UNE LETTRE PARTICULIERE DE STRASBOURG.

Un très-grand nombre de cultivateurs des divers arrondissements de notre département se sont décidés à adresser des pétitions au gouvernement et à la chambre des députés pour obtenir la libre culture des tabacs. On voit encore arriver de tems à autre, dans notre département, des militaires de ce pays, prisonniers en Russie depuis 1812, et que divers motifs ont jusqu'à présent retenus en Russie. L'un de ces militaires étoit revenu de la Sibirie; il étoit empressé de se rendre dans ses foyers. Malheureusement il eut l'imprudence de faire voir, dans un cabaret de village, qu'il étoit muni d'une assez forte somme d'argent. Deux individus qui se trouvaient dans ce cabaret s'en étant aperçus, le dévancèrent, et taquèrent le voyageur à l'improviste au commencement de la nuit, le blessèrent mortellement et parvinrent facilement à le dépouiller. On assure qu'ils ont été découverts et arrêtés. On attend des détails authentiques sur cet événement qui est généralement raconté depuis quelques jours. C'est une fatalité bien cruelle pour un militaire, échappé à la désastreuse campagne de 1812, revenu du fond de la Sibirie, de se voir tout à coup assailli et assassiné au moment même où il se trouvoit à une petite distance de sa commune natale et pouvoit se flatter d'embrasser dans quelques moments ses parents et les amis de sa jeunesse.

LE SPECTATEUR CANADIEN, GAZETTE FRANÇOISE DE MONTREAL. SAMEDI, 3 JUILLET, 1819.

Les nouvelles les plus récentes d'Europe sont datées de Londres le 12 Mai, et de Liverpool le 15e. et 16e.

Les Papiers de Londres annoncent que la santé de Sa Majesté est toujours dans le même état.

Le 24e. régiment de Dragons est arrivé à Portsmouth venant du cap Bonne-Espérance. Le National Register dit que partie de ce régiment qui s'étoit embarqué pour l'Angleterre, avoit été obligé de se mettre en marche pour les pays de l'intérieur du Cap Bonne-Espérance où quelques détachements des troupes de Sa Majesté qui y avoient été mis en station, avoient été surpris et massacrés par les naturels du pays. On dit que trois Officiers Anglois ont péri dans l'affaire. Dans la Chambre des Communes en Angleterre, l'esquime de terre pour l'établissement de paix a été déclaré comme suit: pour le service de l'Angleterre, 23,000 hommes, 20,000 pour celui d'Irlande, et 30,000 pour les Colonies Britanniques. A ce sujet, il s'est élevé de grandes discussions tendant à réduire l'armée à un système plus économique. Les dernières nouvelles reçues en Angleterre de Ste. Hélène disent que Bonaparte continuoit toujours dans le même état de santé et d'embonpoint.

Dans la Chambre des Lords, le 11e. de Mai, il fut proposé de mettre devant leurs Seigneuries des copies de toutes les communications entre le gouvernement Britannique et celui des Etats Unis au sujet de l'exécution d'Arbutnot et Ambrister. Lord Bathurst répondit qu'il n'y avoit point de tels documents sur ce sujet: et après quelques répliques de la part du Marquis de Landsdown, censurant la conduite du Gouvernement de ne s'être point opposé à la cession de la Floride aux Etats Unis, et quelques observations de la part du Lord Liverpool, la motion fut négative sans opposition. Dans le cours de la discussion, les Ministres de Sa Majesté ont montré qu'ils n'étoient point disposés à faire de la cause de ces deux individus, une cause publique; que d'ailleurs ils avoient perdu par leur conduite leurs droits comme sujet Britanniques, qu'ils n'avoient pas seulement agi en spéculateurs neutres dans l'affaire des sauvages à qui ils avoient fourni des armes et des munitions de guerre, mais qu'ils étoient devenus partisans de cette même guerre; et que comme tels, il ne leur restoit d'autre protection que celle qui pourroit dériver de la cause qu'ils avoient embrassée. Les Ministres étoient bien d'accord que le Général Jackson avoit fait un abus marquant de pouvoirs dont il étoit revêtu; mais observèrent, avec beaucoup de raison, que s'il eût été demandé de faire justice dans cette affaire, et que le Gouvernement des Etats Unis s'y fut refusé, la guerre seule auroit pu terminer le différend; et que personne n'oseroit prétendre dire que ce sujet fut d'une assez grande importance, pour en venir à de telles extrémités.

Dans la première semaine de Juill. il doit se tenir une assemblée à Cambridge,

la quelle doivent assister son Altesse le Duc de Gloucester, et sa Grace le Duc de Wellington; ils y recevront des titres dignitaires.

On croit généralement en Angleterre que Mr. Vansittart, le Chancelier de l'Echiquier après avoir forcé le plan du Budget et des moyens de ressources pour cette année, doit résigner ses fonctions; mais on ne parle plus de Mr. Peel comme devant le remplacer, ainsi que l'on prétendoit il y a quelques tems.

Le Général Devereux a fretté plusieurs vaisseaux à Liverpool pour transporter deux régiments qu'il a recrutés en Irlande pour le service des Patriotes de l'Amérique du Sud.

Les Papiers de Bordeaux vont jusqu'au 30 de Mai, à cette époque, il y avoit par toute la France une apparence flateuse d'une bonne récolte. La santé du Roi s'amélioroit, et le pays étoit tranquille.

A Barcelone, vingt deux officiers compris dans la tentative qu'avoit faite le Général Lacy de révolter une partie de l'Espagne ont été condamnés à mort. Dix sept autres renfermés dans les fortifications du Mont Jouy, ont reçu pareille sentence; et quoique ces officiers soient tous couverts de blessures honorables qu'ils ont reçues en combattant pour la cause de Ferdinand VII. l'on ne pense pas qu'il commue leur peine.

Le Savannah Republican du 10e. Juin, dit que le capitaine Smith du brig Patriot, arrivé dans la soirée du 9, et parti de St. Thomas le 1er. Juin, rapporte que ce même jour il étoit arrivé un bâtiment venant de Porto Bello avec la nouvelle de la prise de cette place par M'Gregor; mais que le bruit de la reprise par le général Hore, y étoit absolument ignoré, lors de son départ. Il ne seroit pas peu surprenant, (si cette nouvelle étoit vraie,) que l'on ignorât à St. Thomas le 1er. de Juin, une affaire qui a eu lieu, dit on, dans Avril. La même Gazette observe, qu'il seroit possible que cette nouvelle de la reprise de Porto Bello, eut le même sort que l'histoire faite il y a quelques années, et qui parut comme officielle dans plusieurs Gazettes de Londres, que M'Gregor avoit été pris par les Royalistes, tué, coupé par morceaux, salé, mis en quart, et envoyé en Angl. terre.

D'autres papiers continuent d'affirmer cette reprise par le Général Hore, et évaluent la perte des Patriotes à 80 morts et 50 blessés, sans compter les prisonniers.

Le capit. Gardner, du Navire Plato arrivé à Baltimore, rapporte que le 2 Juin, le temps étoit clair, la mer belle et tranquille, avec une brise légère de O. S. O. étant alors par 42 degrés de Latitude et 59 de Longitude, il a rencontré et parlé au capit. Rogers du superbe Navire à vapeur Savannah, sorti du port de Savannah depuis huit jours, allant à Liverpool et St. Petersburg (en Russie.) il étoit alors au taux de 9 à 10 noeuds par minute, (ce qui fait de 3 lieues à 3 lieues et un tiers par heure.)

Luell dernier vers deux heures après midi, il s'est fait sentir un coup de vent très violent qui a été suivi de pluie, de grêle; durant la tempe, le brig X Y Z, étant au pied du courant St. Marie, a perdu son grand mat d'huble, son cabot de chambre, un ancre et plusieurs de ses voiles. L'océan a perdu toutes ses voiles, et soufflé d'autres dommages dans sa mâture. Le brig Luell est demeuré naufragé sur le côté pendant dix minutes. A la pointe St. Charles, une grange en pierres appartenant aux Sœurs de la Congrégation, a été entièrement rasée. Nous apprenons aussi qu'un grand nombre de granges ont été détruites et que la grêle a fait des ravages désastreux dans plusieurs campagnes.

COMETE.

Jean, cette nuit et dix heures du soir, on a observé dans l'horizon une COMETE très brillante accompagnée d'une longue queue; sa hauteur étoit d'environ 3 Degrés, sa position étoit au Nord, un peu inclinée vers l'Ouest. Ce n'est aucune des Comètes dont les époques ont déjà été déterminées.

LAPRAIRIE. 29 JUIN, 1819.

Le vingt huit Juin, vers deux heures et demie, le Tonnerre est tombé sur la Sacristie neuve de l'Eglise de la Prairie, et après être descendu en plusieurs divisions sur le fer-blanc dont elle est couverte, il y est pénétré par quatre petites ouvertures qu'il a formées de divers côtés dans les murailles; il a comme bronzé plusieurs moulures, ou ornemens, en or ou en argent, du petit tabernacle; de couleur la frange d'argent d'une étoile, et formé sur deux surplis plusieurs larges taches, comme d'une matière huileuse; il est entré ensuite dans le chœur dont la porte étoit ouverte, et après avoir des deux côtés noirci les moulures en or de la boiserie, a percé, du côté du nord-est le mur par lequel il est sorti en soulevant une feuille de fer-blanc de la couverture de la vieille sacristie, et formant une vapeur épaisse, une odeur de soufre, et comme de bois brûlé étoit répandue, avec de la fumée dans l'église, et a fait pendant quelque tems appréhender que le feu ne se déclarât en quelque endroit. Heureusement, la crainte n'étoit point fondée, et le dommage est léger.

La grêle a causé beaucoup de dommage dans St. Constant; douze granges ont été renversées dans Longueuil, et 16 Concessions de Laprairie qui l'avoisinent.—Gaz. de Mont.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES. Le 16 Juin.—Le Brig Hope, capit. Pot-

ter, en 30 jours de St. Jean, T. N. chargé de Rum et Goudron; passagers, Mr. James McDonald et sa dame.

—18—Trident, capit. C. Bruce, en 56 jours de Londres, au lest.
—Mária, capit. J. Harrison, en 52 jours de Londres, au lest, Patterson & Co. consignataires.
—Green How, capit. J. Hoack en 58 jours de Belfast, au lest; passagers, Mr. Birch et sa famille, Mr. Bell et sa famille, Mme. Dawson, et 167 émigrants.
—Lingors, capit. J. Crofton, en 70 jours de Londres, cargaison assortie; Bell & Stewart consignataires.
—Mathew & Thomas, capit. Stephen Grey, en 48 jours de Plymouth, au lest; Patterson & Co. consignataires.
—Waterloo, capit. R. Proom, en 69 jours de Londres, cargaison assortie; passagers, Messieurs, Scott & Bruce.

Le Navire à trois mats Agnes, capit. J. Bond, en 70 de Londres, au lest; J. Goudie consignataire.

—Samuel & Jane, capit. Thomas Harland, en 65 jours de Londres, au lest, Patterson & Co. consignataires.

—20—Le Brig Haddock, capit. J. Carr, en 65 jours de Londres, au lest, A. George consignataire.

—21—Trusty, capit. D. Millar, en 55 jours de Leith, chargé de diverses marchandises et charbon; Bell & Stewart consignataires.

—Wilson, capit. J. Wilson, en 69 jours de Londres, chargé de diverses marchandises; H. Atkinson consignataire.

—Zama, capit. J. Frost, en 62 jours de Sunderland, chargé de verreries et charbon; M. Pemberton consignataire, 51 émigrants.

—Hope, capit. J. Fraser, en 56 jours de Whithy, au lest, Patterson consignataire.

—Canadian Packet, capit. B. Robson, en 75 jours de Londres, chargé de marchandises diverses, M'Quay consignataire, passagers, Dr. Cockcroft et Mr. Legg.

—Integrity, capit. J. Wilson, venant de Strangford, en Irlande, au lest; J. Symes consignataire, 60 émigrants.

—Bolden, capit. Thos. Barnett, en 55 jours de Plymouth, au lest.

—Britannia, capit. Robinson, en 51 jours de Londres, chargé de diverses marchandises, Roiffenstein consignataire; passagers Mr. et Mde. Marks, Mr. Chambers, et 6 dans l'entrepont.

—Norfolk, capit. Gilbert, en 60 jours de Londres, au lest, Patterson & Co. consignataires.

—Lord Hill, capit. Hanson, en 45 jours de la Jamaïque, chargé de Rum, café, &c.

—Atlantic, capit. Harper, venant de Dublin, au lest, Pemberton consignataire;—151 émigrants, (en quarantaine.)

La Goëlette Sarah Jane, capit. M'Kinney, en 17 jours d'Halifax, chargée de Rum, sucre et café;—Melvin & Belanger consignataires.

Le Navire à trois mats William Pitt, capit. W. Wood, en 50 jours de Portsmouth, au lest; Patterson consignataire; passager Mr. Dykes.

La Galiote Mary, capit. Neil, en 68 jours de Greenock, cargaison assortie; Irvine & Co. consignataires.

La Barque Mayflower, capit. Robinson, en 70 jours de Londres, au lest; Campbell & Sheppard consignataires.

—22—Mercury, capit. Dixon, en 69 jours de Londres, au lest, G. Kerr consignataire.

La Goëlette Mary & Betty, capit. Lambert, en 63 jours de Wexford, au lest, et de la plume; Esson consignataire;—50 émigrants, (en quarantaine.)

Le Brig Roberts, capit. Laing, en 11 semaines de Londres, au lest, Lymburner consignataire.

—23—Le Navire à trois mats Sovereign, capit. R. Dawson, en 76 jours de Londres, au lest; Patterson consignataire.

—Fanny, capit. P. Taylor, en 11 semaines de ditto, au lest, même consignataire.

—Aligator, capit. Dowdell, en 61 jours de Waterford, chargé de sel, Fayle consignataire.

Le Brig Britannia, capit. Robert Small, en 24 jours d'Halifax, chargé de Rum, sucre et melasses.

—Governor Woodford, capit. Maxwell, en 42 jours de la Barbade, chargée de Rum, sucre et melasse, Hamilton consignataire.

SESSION SPECIALE.

Samedi, 26 Juin, 1819.
Ordonné que le prix du Pain à compter de Samedi le 28 de Juin, jusqu'à Samedi le 10e. de Juillet, inclusivement soit comme suit:—
Le Pain Blanc, 18 sols.
Le Pain Bis, 15 sols.
Par Ordre
JNO. DELISLE, G. P.

MARIE A Montréal, Samedi dernier au soir, par le Révérend Mr. Bathune, W. M. PORTER, Eer. Marchand, à Demoiselle MARIE, mère Marchand de feu Révérend DANIEL KEITH, D. D. sous deux de cette ville.

Lundi dernier, par Messire Lesaulnier, Mr. JOSEPH AUCLAIRE, Marchand, à Demoiselle ROSE LAFRANCOIS, tous deux aussi de cette ville.

OBITUARE.

Décedé à St. Charles, Rivière Chambly, le 26 Juin, à l'âge de 81 ans, Mr. PIERRE RONTAILLA ancien citoyen de Québec; ses restes furent inhumés dans l'église de la Pointe Olivier, en présence d'un concours nombreux de personnes respectables des paroisses voisines. Il mourut le 13 à 13 ans, 43 mois filis, et 21 arrière petit filis.
En cette ville, ce matin à une heure et un quart, Digne CATHERINE DE LA PLANTÉ, épouse de feu Ignace Laflamme, veuve; ses vertus bien connues, lui méritent les regrets de ses proches, et tous ceux qui ont eu le bonheur de la connaître, et qui ont eu à même de la voir au pouvoir apaisier. Ses funérailles auront lieu Lundi prochain à neuf heures du matin.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MONTREAL.

DIRECTEUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE, 108, BEDARD, ECUYER, Montréal, 26 Juin, 1819.

VENTE PAR ENCAN.

VENDREDI le 9 JUILLET prochain, sur la terre et dépendances maintenant occupés par Mr. GEORGE KIMBALL, près du Village de Terrebonne on procédera à la Vente des articles suivants, SAVOIR:—

300,000 Briques d'une bonne qualité
Un grand nombre d'ustensiles propres à faire la brique, et de charbon &c. pour la charroyer.
Un superbe cheval brun, garanti sain et saif.
1 Cheval noir,
3 Belles Vaches à lait,
2 Voitures d'hiver dont l'une est presque neuve,
Peaux de Bœuf,
Un Gig ou voiture d'été,
9 grands bateaux avec voiles &c.
1 grand Canot,
Ustensiles de Ferme, tels que:— Chartrons, Haras, Jongs, Chartrons et Troncs, Haches et Pelles, Harnois, Selles, Sacs, Faux, Faucilles et Râteaux, Outil de charpentier &c. Meubles de Manège, Lits et Couchettes, Chaises, Tables, Tables de Cellaire, Verres, ustensiles de Cuisine et une variété d'autres articles.
100 Cordes de bois de bonne qualité.
Une Quantité de Madriers et planches de différentes dimensions—
Aussi les Grains en herbe.—On a semé ce printemps 16 minots de Bled, 55 de blé, 10 de pois et 25 de Patates.
Ceux qui achèteront au montant de £25 et au dessus auront un crédit de 6 mois, en donnant des Billets endossés que l'on approuvera, ou d'autres cautions suffisantes, et on donnera un crédit de trois mois, sous les mêmes conditions à ceux qui achèteront au montant de £50 et au dessus.

La Vente commencera à 8 heures du matin et on la continuera le jour suivant.

FOR SALE.

BY SAMUEL DAVID at his Store Place d'Armes the following articles now landing from the Lucretia.

Fine strong Jamaica Spirits,
London particular Old Madeira Wines in Hhds.
Very best Old Port in pipes,
Best bottled Porter, in cases of 7 doz warranted,
Real Cognac Brandy in pipes,
Best white Wine Vinegar, in Qr cases
Hyson & Green Teas,
London loaf Sugar, in Hhds,
East India Sugar in bags, of a superior quality,
Pine Cases,
A Few boxes Lemons, in high order
White and tared rope from 2 to 4 inch
Hambro & Cod Lines,
Shoe & scrubbing brushes,
With sundry other articles, which will be sold low for cash.

SAMUEL DAVID, Montreal, 24 July 1819, 37.

AVERTISSEMENT.

Je soussigné informe respectueusement mes amis et le public en général, qu'il vient de recevoir de Londres, par le Lucretia, un approvisionnement de MARCHANDISES de GOUT, telles que, Bonnets pour Dames de Ligne, ditto la Paille et de Castor; Parfumeries, Bas, Bijouteries, et une quantité d'autres articles dont l'énumération seroit trop longue pour un avertissement; les quelles seront ouvertes et exposées en vente, JEUDI le premier du prochain mois, à bas prix pour urgent comptant, ou à des crédits courts avec des billets approuvés.

K. WALKER, Montréal, le 20 July, 1819
N. B. Aussitôt l'arrivée du Lucretia dans ce port, il recevra le reste de son assortiment de MARCHANDISES de Printemps,

MARCHANDISES DE GOUT.

LES Soussignés viennent de recevoir par le Canadian Packet, et les autres derniers arrivages, en addition à leur premier envoi, plusieurs BALLOTS de MARCHANDISES CHOISIES, qui sont maintenant exposées en vente aux Magasins dernièrement occupés par Messieurs R. & J. DILLON, sur la Place d'Armes, près de l'Eglise Romaine.

Le dernier envoi comprend les articles suivants:—

Riches Satins, blancs et de couleur; Velours de soie de Lyon; très à la mode; un assortiment superbe de Satin, Gaze, et garnitures mailées; Shawls de soie et Echarpes, Bombasins noirs, et Crêpes noirs, Rubans de toutes couleurs et qualités; Sarconettes barrées et satinées; riches gazes de satin ouvragées; beaux tricots à la Bobine de toutes largeurs; et une boîte des plus belles Dentelles de fil et passe-pois; Batistes, Jacquets, Mouselines de différentes sortes, unies et figurées; Courtepointes et Couvre-pieds de toutes grandeurs; riches Franges et garnitures pour meubles; superbes Nappes Damassées depuis une à cinq verges de longueur, à bon marché; toiles damassées et ouvrees; Bottines, souliers et pantoufles pour dames de Satin, Cabron, Maroquin et jenetie; Toiles d'Irlande de 7-8 et 4-4 des meilleurs Fabriques, et garanties avoir été blanchies sur l'herbe; belles Batistes de fil, imitation et vraie toile de Russie, Cotons à chemises travaillés par les machines à vapeurs, de Madapolban, et longs ditto des Indes; Basins pour meubles, et de étoit par petites barres; une bale de Mérimons d'une qualité supérieure et des couleurs du meilleur goût.

Les articles ci-dessus sont particulièrement recommandés pour l'usage des familles, en ce qu'ils sont garantis venant des meilleures Fabriques, et seront vendus aux plus BAS PRIX possibles. Les Soussignés ont aussi un assortiment complet de TOILES, COTONS, MARCHANDISES DE SOIE, BAS, GANTS, MERCERIES, qu'ils recommandent en particulier, aux MARCHANDS de la VILLE et des CAMPAGNES et qu'ils vendront à des prix beaucoup plus bas que de coutume, pour ARGENT COMPANT ou des CREDITS APPROUVES.

Toutes ces Marchandises ont été soigneusement choisies par eux mêmes, et ils sont pleinement convaincus qu'il n'a jamais été importé dans cette province, un assortiment plus élégant d'articles de gout, et à des prix plus modérés.

WOOLRICH & SYMES, Montréal, 3 Juillet, 1819. 2m. N. B. A LOUER, une excellente CAVE.

A LOUER, Et possessum à être donnée le premier Aout prochain.

CETTE MAISON bien connue couverte en Fer blanc, située à la Rivière St. Pierre, et qui n'est pas à une lieue de la ville, à présent occupée par Messieurs DU MAS, avec une Grange, Etables, Glacière, &c. avec un jardin bien enclos de planches, contenant un arpent en superficie, et environ un arpent et demi de terre tant sur le devant que sur le derrière de la dite Maison. La situation avantageuse de cet établissement le rend un des plus désirables pour une famille seule, ou pour une personne qui voudroit y tenir un Café, en ce qu'il se trouve sur le grand Chemin de Roi qui conduit à La Chine, et par où passent tous les jours un grand nombre de voyageurs. On donneroit à une personne qui désireroit y tenir un semblable établissement des termes les plus favorables; pour les conditions et particularités, s'adresser aux soussignés chez AUGUSTIN DUMAS, Ecr. à Montréal, ou sur les lieux.

M. & S. DUMAS, Pointe St. Pierre, 3 Juillet 1819. 1f

WILLIAM CHRISTIE.

PERRUQUIER, demeurant Rue St. PAUL, vis-à-vis l'Hotel de Monsieur POMEROY, (City Tavern,) informe très-respectueusement ses Amis et le Public en général, qu'il vient de recevoir de Londres, par les derniers arrivages, un superbe ASSORTIMENT de Perruques à pannes et tressées, Frisettes, Bouclettes, Huiles et Savons d'auclair, Peignes, Razoirs, Plumes à écrire, Canifs, Grosses à Dents, pour la tête et à s'annonner, &c. &c. &c.

W. C. Reconnaissant de l'encouragement généreux qu'il a éprouvé depuis qu'il a commencé à exercer sa profession, se flatte qu'il méritera la continuation des suffrages de ses Amis et du Public; par une attention stricte et ponctuelle aux ordres de ceux qui voudront bien l'honorer de leur pratique.

N. B. La coupe et la trise des cheveux exécutés dans le genre le plus moderne: Razoirs repassés.

On a aussi besoin d'un jeune Garçon comme apprentif qui recevra un bon encouragement. Montréal, 3 Juillet. 1m

DEUX PLACES A LOUER DANS L'EGLISE.

CES PLACES sont dans une des meilleures situations de l'Eglise. S'adresser pour les conditions, à Messieurs RASCO & DURING, au Marché aux bœufs.

A VENDRE

PAR SAMUEL DAVID à son Magasin sur la Place d'Armes, les articles suivants que l'on débarque à présent du Navire Ewretta:

Bon esprit de la Jamaïque, de haute preuve, Vin de Madère, vieux L. P. en bouteilles, Dito d'Oporto, de la meilleure qualité en pipes, Porter d'une supérieure qualité, en caisses de 7 douzaines, garranti, Vrai eau-de vie de Cognac, en pipes, Excellent vinaigre de vin blanc en quart, The Hyson et vert, Sucre en pain de Londres, en bauxcauts, ditto, des Indes en sacs, d'une qualité supérieure, Fromages en petits pains, Quelques boîtes de Citron en bon ordre Cordages blancs et goudronnés, de 2 à 4 pouces, Lignes pour la pêche de la morue &c. Brosses à souliers et à plancher, Avec plusieurs autres articles, lesquels seront vendus à bas prix pour argent comptant.

SAMUEL DAVID, Montréal, 3e. Juillet, 1819.

UNE Assemblée générale de la Compagnie des Propriétaires du Canal de Chambly.

HOTEL DE L'UNION, QUEBEC, JEUDI, 3e. JUI, 1819.

ORDONNE, Qu'un premier paiement de CINQ par cent soit fait par chaque Souscripteur entre les mains de NOAH FREEE, Ecuyer, Trésorier de la Compagnie, d'ici au DIXIEME jour de JUILLET prochain; et qu'il soit fait une annonce publique à cet effet dans les Papiers nouvelles de Québec et Montréal, conformément à la 18e. Section de l'Acte de la 58e. Geo. III. chap 18. P. E. DESBARATS, Agist. Secrétaire.

A General Meeting of the Company of Proprietors of the Chambly Canal.

UNION HOTEL, QUEBEC, THURSDAY, 3d JUNE, 1819.

It was ORDERED, That the first Instalment of FIVE per cent be paid by each Subscriber into the hands of NOAH FREEE, Esquire, Treasurer to the Company, on or before the TENTH day of JULY next; and that public notice be given to that effect in the Quebec and Montreal Newspapers, according to the Eighteenth Section of the Act of the 58th Geo. III. cap. 18. P. E. DESBARATS, Actg. Secy.

TERRE A VENDRE,

PAR le Soussigné, de la contenance de trois arpents de front, sur soixante de profondeur, avec une MAISON en bois, Grange, étables et autres bâtiments dessus construits, le tout en bon ordre; située la dite terre, sur la rivière Chambly, dans la Paroisse de St. Mathias. Les conditions seront raisonnables et avantageuses pour l'acquéreur. S'adresser pour les particularités, au propriétaire, demeurant au Fauxbourg St. Antoine.

PIERRE GAUTHIER, BOULANGER, Montréal, 26 Juin, 1819. jd.

FARM FOR SALE,

BY the Subscriber, containing three arpents in front, by sixty in depth, with a wooden HOUSE, Barn, Stables and other buildings erected on said premises, the whole in good order; the said Farm, situated on Chambly river, in the Parish of St. Mathias. The conditions will be reasonable and advantageous to the purchaser. For particulars, inquire of the proprietor residing in St. Anthony's Suburb. PIERRE GAUTHIER, BAKER, Montreal, June 26th, 1819. 1f

Compagnie d'Assurance de Montréal contre les accidents du feu.

EN vertu des pouvoirs dont nous avons été revêtus à l'Assemblée générale de la des Actionnaires, tenue au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, le 31 du mois dernier, Nous donnons avis que l'Election Annuelle des Directeurs aura lieu au Bureau de la dite Compagnie, en la Cité de Montréal, Lundi le cinquième jour de Juillet prochain; on pourra voter depuis Dix heures du matin, jusqu'à trois heures après-midi. Les listes des Actionnaires habiles à être élus comme Directeurs, seront prêtes à être distribuées, au Bureau de la Compagnie, après le 20e. jour du mois courant.

GEO. MOFFATT, JOSEPH ROY, ALEX. HART, Montréal, 19 Juin, 1819. 1f

Société d'Agriculture de Montréal.

EXHIBITIONS D'ANIMAUX ET PARTIES DE LABOUR

POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, pour l'année 1819.

LE COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MONTRÉAL, encouragé par la libéralité de Sa Grâce le Gouverneur Général, qui a bien voulu accorder une nouvelle aide pour l'avancement de l'Agriculture dans ce District, annonce au public, qu'il désire qu'il y ait cette année des Exhibitions de Comtés et de District, les quelles auront lieu aux jours et endroits ci-dessous mentionnés, et offre les PRIX suivants aux Cultivateurs:—

Les Exhibitions de Comtés se feront au lieu où se font ordinairement les Elections, savoir:— Dans le Comté de Montréal à St. Laurent.

Dans le Comté d'Effingham, St. Rose, do. de Leinster, L'A. S. do. de Warwick, Berthier, do. de Richelieu, St. Hyacinthe, do. de Surrey, Verchères, do. de Kent, Longueuil, do. de Huntingdon, Châteauguay. Prix dans chacun des Comtés ci-dessus:—

- 1 Pour le meilleur Etalon de vraie race Canadienne, élevé dans le pays, et n'ayant pas plus de huit ans, 20
2 Pour la meilleure Jument, do. 12
3 Pour le meilleur Etalon, de quelque race qu'il soit, n'ayant pas plus de 8 ans, et possédé dans le pays un an, 20
4 Pour la meilleure Jument, de quelque race que ce soit, 12
5 Pour le meilleur Taureau, de race Canadienne, élevé dans le pays, et n'ayant pas plus de 5 ans, 10
6 Pour la meilleure Vache, do. n'ayant pas plus de 8 ans, 8
7 Pour le meilleur Taureau, de race quelconque, 5 ans, 10
8 Pour la meilleure Vache, de 8 ans, 8
9 Pour la meilleure Génisse ou le meilleur Bouvillon de 2 ans, 6
10 Pour le meilleur Veau, 4
12 Pour le meilleur Belier de race et d'âge quelconque, 5
13 Pour les meilleurs Brébis, n'étant pas moins de cinq en nombre, 5
14 Pour le meilleur Verat n'ayant pas moins de 18 mois, 10
15 Pour la meilleure Traite, 6

Le Comté d'York aura deux Exhibitions, savoir:—

Pour la partie située au Sud de la Rivière des Outawas, à Vandrevil. do. au Nord do. à St. Eustache. Le Comté de Bedford aura aussi deux Exhibitions, savoir:— Pour la partie Sud du dit Comté, comprenant tous les Townships de l'Est du District où l'on aura droit aux prix de Comté ci-dessus Et pour le reste du Comté, à la Pointe Olivier, où l'on aura droit à la moitié de prix de Comté ci-dessus.

PRIX pour l'Exhibition Générale de Bestiaux qui doit avoir lieu au haut du Marché Neuf à Montréal, le 29 Septembre prochain, à 11 heures du MATIN.

- 16 Pour le meilleur Etalon de vraie race Canadienne, n'ayant pas plus de 8 ans, élevé dans ce District, 40
17 Pour le second, do. do. do. 30
18 Pour le troisième, do. do. do. 20
19 Pour la meilleure Jument, do. 30
20 Pour la seconde, do. do. do. 20
21 Pour la troisième, do. do. do. 10
22 Pour le meilleur Etalon de race quelconque, n'ayant pas plus de 8 ans, et possédé dans le pays depuis un an, 40
23 Pour le second, do. do. do. 30
24 Pour le troisième, do. do. do. 20
25 Pour la meilleure Jument, do. do. do. 30
26 Pour la seconde, do. do. do. 20
27 Pour la troisième, do. do. do. 10
28 Pour le meilleur Hongre, élevé dans le District, 30
29 Pour le second, do. do. do. 20
30 Pour le troisième, do. do. do. 10
31 Pour le meilleur Taureau, de vraie race Canadienne, n'ayant pas plus de 5 ans, 30
32 Pour le seconde, do. do. do. 20
33 Pour le troisième, do. do. do. 10
34 Pour la meilleure Vache, do. n'ayant pas plus de 8 ans, 20
35 Pour la seconde, do. do. do. 15
36 Pour la troisième, do. do. do. 10
37 Pour le meilleur Taureau, de race quelconque, n'ayant pas plus de 5 ans, 30
38 Pour le second, do. do. do. 20
39 Pour le troisième, do. do. do. 10
40 Pour la meilleure Vache, do.

- do. de 8 ans, 20
41 Pour la seconde, do. do. do. 15
42 Pour la troisième, do. do. do. 10
43 Pour le meilleur Bouvillon, ou la meilleure Génisse de 2 ans, 15
44 Pour le second ou la seconde, do. do. do. 10
45 Pour le ou la troisième, do. do. do. 5
46 Pour le ou la meilleur, do. d'un an, 12
47 Pour le second ou la seconde do. do. do. 8
48 Pour le ou la troisième do. do. do. 4
49 Pour le meilleur Veau, do. do. do. 9
50 Pour le second, do. do. do. 6
51 Pour le troisième, do. do. do. 3
52 Pour le meilleur Belier, de quelque race ou âge qu'il soit, 10
53 Pour le second, do. do. do. 8
54 Pour le troisième, do. do. do. 6
55 Pour les meilleures Brébis, pas moins de 5 en nombre, 10
56 Pour les meilleures après les premières, 8
57 Pour les meilleures après les secondes, 6

PRIX pour les COCHONS engraisés, et bien tués, dont la montre doit avoir lieu au haut du Nouveau Marché à Montréal, le 20 de Janvier prochain, à 11 heures du MATIN.

- 58 Au Cultivateur qui produira 4 des Cochons les plus pesants et les plus gras, aucun ne pesant moins de 200 livres, élevés et engraisés à même le produit de sa terre, 40
59 Au Cultivateur qui produira 4 meilleurs après les précédents do. do. do. 25
60 Au do. do. do. les 4 do. do. do. 30
61 Au do. do. do. les 4 do. do. do. 25
62 Au do. do. do. les 4 do. do. do. 20

Prix pour les BEUFS engraisés dont la montre doit avoir lieu au haut du Nouveau Marché, à Montréal, le 1er de Mars prochain, à 11 heures du MATIN.

- 63 Au Cultivateur qui produira les 2 Bœufs les plus pesants et les plus gras, élevés et engraisés à même le produit de sa terre, 40
64 Au do. do. les 2 suivants do. do. do. 35
65 Au do. do. les 2 do. do. do. do. 30
66 Au do. do. les 2 do. do. do. do. 25
67 Au do. do. les 2 do. do. do. do. 20

PARTIES DE LABOUR à Montréal, le 11 d'Octobre prochain, à 10 heures du matin.

- Aux propriétaires et laboureurs de trois Charrues qui auront fait le meilleur ouvrage à moins de frais et en moins de tems, n'excédant pas un demi arpent pour chaque Charue. 68 La première Charue, : 20 Le Laboureur, : : 10 Le Toucheur, : : 5
69 La seconde Charue, : : 12 Le Laboureur, : : 6 Le Toucheur, : : 3
70 La troisième Charue, : : 8 Le Laboureur, : : 4 Le Toucheur, : : 2
71 Les mêmes prix quant aux parties de Labour ci-dessus, aux Cultivateurs Canadiens exclusivement, propriétaires et conducteurs de leurs charrues et des animaux qu'ils ont coutume d'y employer.

Dans chaque cas, s'il n'y a pas de Toucheur, le Laboureur recevra les deux sommes. Les personnes qui concourront aux Parties de Labour, doivent être propriétaires des charrues et des animaux respectifs, et le Laboureur s'il n'est pas le propriétaire, doit être employé sur la terre du propriétaire.

Les CHEVAUX, BETES à CORNES ou BESTIAUX, qui ont remporté des prix l'année dernière, ne seront point admis pour y concourir, aux Exhibitions d'Animaux qui auront lieu cette année.

Cette règle ne devant point exclure ceux qui ont reçu le 2e. ou 3e. prix à l'exhibition générale, à concourir au 1er. ou 2e. (ainsi que pourra être le cas.) Nulle JUMENT ne sera admise à concourir, à moins que le propriétaire ne la garde comme femelle.

Les personnes qui désireront concourir aux parties de Labour, doivent donner leurs noms au Secrétaire de la Société, le ou avant le DIX d'OCTOBRE prochain.

Si faute de concurrence, quelqu'un prétendait, d'après le sens littéral, avoir droit au prix, et que pourtant d'après l'opinion des juges, l'objet offert, ne les méritait point, les juges auront droit de rejeter telles prétentions.

Il faudra se conformer strictement aux règles précédentes et à toutes autres règles de cette Société. Les juges dans les Comtés respectifs pour les Exhibitions d'animaux le DIX SEPTEMBRE prochain, seront nommés ci-après.

PAR ORDRE, H. GRIFFIN, SECRETAIRE. Montréal, 18 Juin, 1819.

Depuis la publication de l'avis ci-dessus, le Comité a pris en considération que comme dans la partie sud du Comté de Bedford, y compris les Townships de l'Est du District, on n'élève point de chevaux ni de betes à cornes de race Canadienne, les prix suivants

seront distribués aux cultivateurs dans cette partie du dit Comté et Townships de la place des prix plus haut mentionnés depuis les numéros 1 jusqu'à 8 inclusive ment, savoir:—

- 1 Pour le meilleur Etalon, de quelque race qu'il soit, n'ayant pas plus de 4 ans, et possédé douze mois dans le Comté ou Townships de l'Est, dans le District. 20 PIASTRES.
2 Le 2e. do. do. do. do. do. 12
3 Le 3e. do. do. do. do. do. 8
4 La meilleure Jument do. do. do. 12
5 La 2e. do. do. do. do. do. 8
6 La 3e. do. do. do. do. do. 4
7 Le meilleur Taureau de quelque race qu'il soit, n'ayant pas plus de 5 ans, et possédé 12 mois dans le Comté, &c. 10
8 Le 2e. do. do. do. do. do. 6
9 Le 3e. do. do. do. do. do. 4
10 La meilleure Vache de quelque race qu'elle soit, n'ayant pas plus de 8 ans, et possédée 12 mois dans le Comté. 8
11 La 2e. do. do. do. do. do. 5
12 La 3e. do. do. do. do. do. 3

H. G. Secr. Montréal, 3 Juillet.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MADAME MOISELLE SMITH en offrant ses remerciements les plus sincères à ses amis en particulier, et au public en général, pour l'encouragement généreux dont ils ont bien voulu la favoriser, les informe respectueusement qu'elle fait maintenant sa résidence et tient son Ecole comme ci-devant dans les appartements situés au sud de la bâtisse joignant l'Eglise des Récollets. Etant bien préparée et commodément logée pour recevoir des PENSIONNAIRES, elle espère la continuation de l'encouragement que pourront lui mériter son attention et assiduité. Montréal, 19 Juin, 1819. 3s.

AVIS.

MADAME VEUVE GOSSELIN prend cette occasion de remercier les personnes bienveillantes qui l'ont si libéralement encouragée en donnant le jour à sa Boutique de Forgeron, Armurier et Fondeur de Cuivre et Plomb.

Mme. VEUVE G. étant entrée en société avec SIMON MARCEAU pour les dits métiers de Forgeron, Armurier, et Fondeur de Cuivre et Plomb, prie ses amis et le public en général que ses pratiques, celles du dit S. M. et ceux qui voudront les honorer de leur confiance seront servis avec toute la ponctualité possible et à des prix modérés, dans sa boutique ordinaire No. 63, Rue Notre-Dame. Montréal, 15 Juin, 1819. 1f.

AVERTISSEMENT.

M. J. BARBEAU informe le public qu'il s'adressera à la Législature de cette Province, à la prochaine Session pour obtenir le droit de faire un Chemin de Péage dans la Seigneurie de St. Hyacinthe à partir du Sud de la Montagne Yamaska et se terminant vis-à-vis du chemin Ste. Marie dans la susdite Seigneurie, sur une branche de la rivière Yamaska, où il demandera aussi le droit d'y ériger un Pont de Péage. Montréal, 5 Juin, 1819. 2n.

AVERTISSEMENT.

JACKSON LAFORGE, MAITRE CARROSSIER, à l'honneur de présenter ses plus sincères remerciements à ses Amis et au Public, pour l'encouragement généreux qu'il a ci-devant éprouvé dans sa profession, et les informe qu'il a maintenant à vendre à des prix modérés, toute espèce de voitures faites dans le dernier goût et avec les meilleurs matériaux, telles que: Carrosses, Cabriolets, Calèches, avec ou sans soufflets. Il recommande, garnit et peint aussi les susdits articles. Il fait depuis des Charettes et des Wagons qu'il garantit. Tous les ordres de la ville et de la campagne seront reçus avec reconnaissance, et exécutés avec ponctualité. Il fait sa demeure dans la Rue St. Pierre No. 4. Montréal, 5 Juin, 1819. jc.

A VENDRE.

AU Magasin à Commission du Soussigné, voisin du Bureau de la Poste, Rue St. Jean Baptiste; un assortiment général de Marchandises sèches, —Savoir:—

- Corderois et Thicksets, Nankins, olives, bleu et gris, Futaine, olive et grise, Indienne à meubles et autres, Batistes de 9 8 et 6 4, Bengal rayé et par carreaux, Coton barré de Manchester & Glasgow, Coton des Indes, Mouchoirs de soie de couleur, Fils et Galons, Draps, fins et communs, Flanelle de toutes couleurs, Peignes d'Ivoire et de corne, Boutons dorés et argentés, —Aussi:— 4 Ballots Bombazettes assorties, 2 ditto Laines ditto 2 Quarts fil d'Eurgon. BENJ. ANSELL. Montréal, le 12 Juin 1819.

ON A BESOIN.

DANS une famille respectable d'une personne capable d'enseigner aux Enfants, à lire, à écrire et à chiffrer. Il faut qu'il puisse produire de bonnes recommandations.

S'adresser à cette Imprimerie. 20 Janvier, 1819. 3s

AVERTISSEMENT.

LES Soussignés prennent la liberté d'informer leurs amis et le public qu'ils ont formé un Etablissement Commercial sous le nom de JAMES RUSSEL & Co. au nouveau village des Cascades, (en gros et en détail) où ils pourront fournir aux Pratiques tous les articles généralement demandés aux prix les plus modérés possibles.

Ils prennent de plus la liberté d'annoncer leur intention de pourvoir à l'amples moyens pour le Transport des Marchandises depuis les Cascades jusqu'aux Cedres, vers le Printemps prochain, sur un système d'une régularité qui procurera plus d'avance et de promptitude qu'on en a probablement eu devant éprouvé à ce Portage.

JAMES RUSSEL, HENRY FORREST, GRANT FORREST, 22 Janvier, 1819. 1f.

AVERTISSEMENT.

LES Messieurs de Montréal et des environs sont respectueusement informés que le soussigné pratique le métier de Charcutier, et qu'il garantit ses Saucisses être de la première qualité, et qu'il prend toutes les précautions nécessaires pour la propreté. On en peut trouver constamment sur la *Stie* de Mr. Duce sur le vieux Marché. Les Messieurs au loin qui désirent avoir leur provisions pour la saison, peuvent les avoir à une déduction raisonnable du prix de détail du Marché. Il en aura aussi constamment sa maison, rue St. Jean No. 6. Il accommodera des Saucisses en quantité quelconque au-dessus de 50 Livres, et les garantira douces et fraîches jusqu'au mois de Juin prochain. Il accommodera le Beuf et il se consentira doux et frais jusqu'au mois de Juin prochain sans autres précautions que celle d'y répandre un peu de sel.

Il vendra de plus chez lui toute espèce de Beuf et Lard tel que l'on en vend communément au Marché.

FRED RICK PHELPS, Montréal, 10 Dec. 1818. 1c.

Par les derniers arrivages de Liverpool et de Londres Wm & Jno. Spragg ont reçu et offrent à Vendre à leur Magasin à Commission No. 16, Rue Noire Dame.

- Une Bale de draps superflins 11 do. do. fin et commun 3 do. do. étoffes à Peusses 1 do. Casimires superflins 2 do. Casimires fin et commun 1 do. Couvertes à roses 4 do. Couvertes à 2-2 3-2 et 4 points 6 Valises d'Indiennes à meubles et autres 6 Balles Bombazette 2 Caisses de coton 3 do. do. Bengals rayé et à carreau 2 do. de Bas de fil et coton 2 Balles de toile de Russie à chemise 2 Caisses de toile d'Irlande 4-4 1 Bale d'étoffe d'Oranaburgs 200 douzaines d'Épingles 400 grosses de bouton 1 Valise de rubans élégants 1 do. de gants de castor et de deuil 1 do. Toilettette 1 Caisse de paquets de coton 1 Valise de *shawls* assortis d'imitation 3 Balles de coton des Indes 2 Caisses de batiste de 6-4 2 Valises de beau et riche *moreens* 4 Balles de Flannel blanche et de couleur.

DEPLUS

- 2 Tons d'acier 20 boites de Pipes 20 barils de Tabac Avec une variété d'autres MARCHANDISES.

W. & J. SPRAGG, Montréal, 20 Nov. 1818.

A VENDRE.

UN superbe Emplacement situé en la paroisse d'York (St. Cuthbert) avec une belle et bonne MAISON à deux étages dessus construite; très propre pour le commerce ou pour une suberge. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à Mr. François Girardin, ou à Machicho, ou propriétaire soussigné.

Et. GENDRON.

On a besoin de la GRAINE de LAIN.

LES Soussignés payeront le plus haut prix du Marché pour de la GRAINE de LAIN, au No. 72 Rue St. Paul. Où ils ont à vendre leur Assortiment ordinaire de Peintures, Huile, Vernis, Mastique, &c. &c.

R. & H. CORSE.

AVIS.

EST par le présent donné, que par contrat passé devant M^{re}. ALLARD et son confrère Notaire, le dix sept du mois de Mars courant, JOSEPH DALPE dit PARISOT M^{re} de la paroisse St. Roch, auroit acquis de JOSEPH JUREAU dit LATOURTE cultivateur, de la dite paroisse St. Roch, dans le Comté de Lanster, une terre située au Ruissseau St. Jean, paroisse St. Roch, Seigneurie de L'Assomption; de la contenance de deux arpens de front et plus s'ils s'y trouvent, sur trente arpens de profondeur, prenant par devant au sud du dit Ruissseau, par derrière aux terres de St. Roch, tenant d'un côté à Joseph Vézina, père, et d'autre côté à Jean Archambault, bâtisse de maison et autres bâtiments.

En conséquence ceux qui pourroient avoir des prétentions sur la dite terre et dépendances d'icelle, soit par obligations, hypothèques, servitudes ou autrement, sont par le présent requis d'en donner avis au Notaire soussigné, au Village St. Roch, ou au dit Joseph Dalpé dit Parisot, dans le délai de trois mois à compter du trente du présent mois, faute de quoi, le dit Joseph Dalpé dit Parisot se videra les mains, en payant le prix de son acquisition à qui il appartiendra et se prévaudra du présent avertissement.

F. ALLARD, 20 Mars 1819. 3m.

AVENDRE de gré-à-gré.

UN LOT de TERRE de cent Trente huit pieds plus ou moins sur la profondeur et quarante cinq de front avec une MAISON de pierre nouvellement bâtie de quarante pieds de front sur trente et un pieds de profondeur avec un Passage de dix pieds mitoyen avec Mr. Wattson, et une Etable et Hangard avec une grande Cour et Jardin avec quelques Pommiers et autre, et une superbe Cave de sept pieds de profond tout en terre; la place est dans une des meilleures situations pour un Magasin de détail ou Grocerie, ou Maison publique et étant sur le chemin où tous les étrangers passent venant du Haut Canada. Pour les Conditions il faut s'adresser au propriétaire près du Marché au Foin, sur la Grande Rue.

LUC C. RAGINE, Montréal, Avril, 1819. 1f.

Marchandises Nouvelles.

AVENDRE aux Magasins de Wm. & Jno. SPRAGG. Ces Marchandises ont été reçues en consignment de Londres, de Liverpool et de Glasgow, par les vaisseaux *Skippy*, *Rebecca* et *Garrick*. De plus, un assortiment considérable de Marchandises de Laine, de Coton et de Soie; avec quantité d'autres articles.

Montréal, le 28 Mai, 1819. 3c.

AVIS.

LA Société qui a existé entre JOHN JESSE REEVES et le Soussigné AUGUSTIN BERTHELET, sous le nom de BERTHELET & REEVES, étant expirée le 1er de Mai dernier. Avis est par le présent donné, que le Soussigné n'a jamais autorisé le dit JOHN JESSE REEVES à quitter aucun des comptes de la dite société de BERTHELET & REEVES, ni aucun des comptes de la société de BERTHELET & NORTON, dans la quelle société le dit JOHN JESSE REEVES, est encore un Associé (*Dormant Partner*). Le Soussigné a donné à JOSEPH CARMEL, Ecr. ses pouvoirs comme Procureurs, par lesquels il est autorisé à arranger les Affaires soit de la société de BERTHELET & NORTON, soit la société de BERTHELET & REEVES, aussi bien que ses propres affaires.

AUGUSTIN BERTHELET, Augusta Haut-Canada, 21 Sept. 1818.

A VENDRE.

UN LOT de TERRE de deux cents arpens en superficie situé dans le Township de Granby dans le district de Montréal, étant No. 15 dans le dixième rang.

S'adresser au soussigné à St. Antoine Rivière Chambly.

JOS. CARTIER, JR., Mai 25 1819. 1c.

A LOUER.

CHAMBRES à louer, avec Pension au 1er. De Mai prochain, Rue St. François Xavier, près de la Banque de Montréal, S'adresser à M. BIBAUD.

A VENDRE. DE la belle GRAINE DE MIL. S'adresser à Mr. JOSEPH LEDUC.

Sur la grande rue du Faubourg Saint Laurent. Montréal, 24 Avril, 1819. 1f.

A LOUER.

PRESENTEMENT une MAISON située dans la rue Capitale, ci-devant occupée par Mr. C. B. YON, s'adresser au Propriétaire. CHARLES RACICOT, Montréal, 20 Mai, 1819. 1c.

Samedi, 13c. Février, 1819.

ORDONNE Que la Règle établie le trois Février Mil huit cent dix, concernant les notices pour les requêtes pour des Bills privés, soit imprimée une fois par mois dans les papiers publics de cette Province, pendant trois années.

Attesté, Wm. LINDSAY, Greff. Assé.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

SAMEDI, 3. Février, 1810. RESOLU, Qu'après la fin de la présente session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque Chemin de Barrière, ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire, dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du District, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses qui pourront être intéressées à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, au moins, avant que telle pétition soit présentée.

Attesté, Wm. LINDSAY, Greff. Assé.

Les Imprimeurs de Papiers nouvelles en cette Province sont priés d'insérer les Résolutions ci-dessus, en la manière ordonnée par la première. Leurs comptes seront payés à la fin de l'année, en par eux s'adressant au Bureau du Greffier de la Chambre d'Assemblée.

Attesté, Wm. LINDSAY, Greff. Assé.

HOUSE OF ASSEMBLY, SATURDAY, 14th February, 1819. ORDERED, That the Rule established by this House on the third day of February, one thousand eight hundred and ten, concerning the notices for Petitions for private Bills, be printed once monthly in the public newspapers of this Province, during three years.

Attesté, Wm. LINDSAY, Clk. Assé.

HOUSE OF ASSEMBLY, SATURDAY, 3d February, 1810. RESOLVED, That after the close the present Session, before any Petition is presented to this House for leave to bring in a private Bill, whether for the erection of a Bridge, for the regulation of a Common, for the making of any Turpinke Road, for granting to any individual, or individuals, any exclusive right or privilege whatsoever, or for the alteration or renewing of any Act of the Provincial Parliament for the like purpose; notice of such application shall be given in the Quebec Gazette, and in one of the newspapers of the district, if any is published therein, and also by a notice affixed on the Church Doors of the Parishes that such application may affect; or in the most public place, where there is no Church, during two months, at least, before such Petition is presented.

Attesté, Wm. LINDSAY, Clk. Assé.

The Printers of the News papers in his Province are requested to insert the above Resolutions in the manner directed by the first. Their accounts will be paid at the end of the year at the Clerk's Office, House of Assembly.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

LUNDI, le 22 Mars, 1819. RESOLU, Qu'après la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont de Péage, la Personne ou les Personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill en donnant la Notice ordonnée par la Règle du 3e. Février 1810, donnera aussi en même tems et de la même manière un Avis notifiant les taux qu'elle se proposent de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des Arches, l'espace entre les Balises ou Piliers pour le passage des Cageux, Cages et Bâtimens, et mentionnant si elle se propose de bâtir un Pont Levis ou non et les dimensions de tel Pont Levis.

ORDONNE, Que la dite Règle soit imprimée et publiée en même tems et de la même manière que la Règle du Trois Février, 1810.

Attesté, Wm. LINDSAY, Greff. Assé.

BON PACAGE.

POUR les Chevaux, Vaches &c. le Soussigné informe respectueusement le public qu'il peut pacager les animaux cy dessus mentionnés et à des prix raisonnables; pour les conditions, s'adresser à lui-même à sa demeure, Fauxbourg St. Laurent. Montréal, 15 Mai, 1819. JOSEPH ROBREAUX DUPLISSIS, 1f.

HOUSE OF ASSEMBLY

MONDAY, 23d March, 1819. RESOLVED, that after the present Session, before any petition praying leave to bring in a Private Bill for the erection of a Toll Bridge is presented to this House, the person or persons purposing to petition for such Bill, shall, upon giving the Notice prescribed by the Rule of the 3d day of February, 1810, also at same time and in the manner, give a Notice stating the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning whether they purpose to erect a Draw-Bridge or not, and the dimensions of such Draw-Bridge. ORDERED, That the said Rule be printed and published at the same time and in the same manner as the Rule of the 3d February, 1810.

Attesté, Wm. LINDSAY, Jr. Clk. Assé.

Emplacements à Vendre.

AU Faubourg St. Laurent, sont près de huit EMPLACEMENTS derrière le Champ de Mars et bornés par les rues Laguchetière, St. Elizabeth et German. Ces Emplacements, sont de grande valeur par leur proximité et leur Communication facile au Nouveau Marché, leur situation plaisante et leur proximité du nouveau Canal. Ces Lots sont à présent occupés comme Jardins et dans un très bon état de culture, complants de Poëniers et autres arbres fruitiers, avec une Maison dessus construite, de plus une cave neuve de Pierre pour servir de fondation à une autre maison.

Les conditions de vente seront avantageuses aux acquereurs, et il sera donné de bons titres pour le tout ou aucune partie d'iceux.

Pour plus amples informations s'adresser à F. A. STEVENSON. En l'étude de Mr. Doucet. 3 Avril, 1819.

A LOUER.

UNE MAISON en pierre et ses belles dépendances situées en cette ville rue St. Paul, près de l'Eglise de Bonsecours, le tout occupé par le Colonel Deschambault, Ecr. S'adresser à Dame Veuve Charles PREVOST Faubourg St. Louis ou à CHARLES PREVOST, Notaire, en son étude rue St. Vincent. Montréal, 3 Avril, 1818.

A louer ou à Vendre

UN VERGER situé au Faubourg St. Antoine, de la contenance de 214 pieds de front, sur 120 pieds de profondeur, plus ou moins, tenant devant à la rue du Cimetière; derrière partie à une rue, partie à Ls. Lanson; d'un côté à St. Joseph Valois; d'autre côté à Idler et Partenais.

Pour les particularités il faut s'adresser à Ls. Huguet Latour, Ecr. N. P. en son étude sur la rue Notre Dame, vis à vis l'Eglise Anglicane. Montréal, 21 Mai, 1819. 3s

AVERTISSEMENT.

TOUTES les personnes endettées à la succession de feu Mr. JACOB HALL, en son vivant Marchand Chapelier de cette ville, sont requises d'en payer le montant sans délai; et ceux à qui la dite succession peut devoir, sont priées de présenter leur comptes aux soussignés, dument attestés.

RICHD. FERGUSON, ROBT. MCGINNIS, JOHN FISHER, Exécuteurs Testamentaires du dit Jacob Hall. Montréal, le 6 Mai, 18 9. 1f.

AVIS.

LES soussignés, Exécuteurs Testamentaires de feu GEORGE PLATT, Ecuier, en son vivant de Montréal, Marchand, requierent tous ceux qui doivent à la Succession de payer leurs comptes respectifs à JOHN WRAGG, un des dits Exécuteurs, (de la Maison de George Platt & Co.) qui est autorisé à les recevoir et à en donner quittance; et tous qui ont quelque demande contre la dite succession sont aussi requis de présenter leurs comptes, afin qu'ils soient liquidés et acquittés.

ELIZABETH PLATT, Exécutive. JOHN WRAGG, THOMAS BUSBY, JAMES MULLAR, Exécuteurs.

A LOUER.

POUR plusieurs années cette belle MAISON si bien située dans la rue Notre-Dame avec ses dépendances, consistant en une bonne voute, Ecuries et une grande cour, le tout récemment convert en tole, et dans le meilleur ordre. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné propriétaire. MICHEL FOURNIER, Montréal, 24 Avril, 1819. 1f.

A LOUER.

POUR une ou plusieurs années et possession donnée le premier jour de Mai prochain, cette TERRE si bien connue maintenant occupée par Messrs. DUMAS, située à la Rivière St. Pierre, à moins d'une lieue de la cité, contenant environ 300 acres de sol bien cultivé, le tout bien closuré. Sur cette propriété sont deux belles MAISONS de Pierre couvertes en ferblancs, avec granges, dépendances, &c. et une remise commode nouvellement réparée, plaisamment située près du Bord de l'eau. Cette propriété sera louée en partie avec une maison ou le tout ensemble, ou les maisons seulement et les jardins, &c. C'est une des situations les plus belles et les plus désirables aux environs de cette ville, pour un ou deux fermiers, ou pour des familles qui voudroient se retirer à la campagne. La vue est très belle et elle commande le Fleuve, la Cité et les environs. Sur le front de cette propriété est la plus belle pêche que l'on puisse trouver sur l'Isle.

DEPLUS.

Une autre belle résidence de campagne situ au pied de la Montagne, à moins de deux milles de la ville, mieux connue sous le nom de *Summer Hill*, contenant environ 20 acres d'un sol excellent en superficie, closuré en planche. Sur cette propriété se trouve une MAISON neuve de 60 pieds sur 50 dans laquelle il y a 8 appartements bien achevés. Il y a en outre une grange, des étables, d'pendances, &c. Cette propriété est dans le plus parfait état de culture et complet d'un nombre d'arbres fruitiers choisis. Elle est considérée comme une des plus belles situations autour de Montréal et commande une des plus magnifiques vues que l'on puisse trouver sur l'Isle. Cette propriété se loue ou vendue à des termes faciles aux acquereurs.

DEPLUS.

Deux MAISONS de Pierre à deux étages faisant le coin des rues St. Pierre et St. Paul et faisant face aux saucisseries avec des cours, caries, &c. Ces propriétés sont très bien situées pour les Marchands en gros, étant près du port et une rue devant s'ouvrir à travers le terrain des saucisseries pour conduire au Fleuve.

DEPLUS.

Une MAISON bien située et bien connue dans la rue St. Paul et faisant le coin de la rue St. Eloi longtemps occupée par les Propriétaires et maintenant occupée par Mr. Charles Hutton avec une cour, une voute à l'preuve du feu &c.

DEPLUS.

Le second et le troisième Magasins de cette Maison si bien connue situés dans la rue St. Paul, présentement occupés par Augustin Dumas, Ecuier. Les dits Magasins sont très bien adaptés pour une famille particulière, ayant l'usage d'une grande Cour et d'un passage par derrière. Pour les termes et particularités s'adresser aux propriétaires chez Mr. AUGUSTIN DUMAS.

M. & S. DUMAS.

Montréal, 11 Mars, 1819. 1f.

AVENDRE de gré-à-gré.

UN arpent et demi de Terre de front sur vingt arpents de profondeur, vis-à-vis Saint Jean Baptiste aux Fourches des quatre chemins, propre pour un Marché ou bien un Auberge, sur le chemin des Américains depuis la ligne de l'Est et Maski, avec une Grange toute neuve de trente pieds de long sur vingt six de profondeur. Item une belle Etable couverte en ferblanc, en outre un Emplacement joignant la dite Terre d'un arpent de haut sur un demi arpent de front dessus construit, un hangard, une lagerie et un four de brique neuf et un beau puits, le Bois d'une Maison spacieuse tout neuf, et la pierre pour faire une belle Maison; en outre une Prairie de quatre arpents et demi en superficie toute en valeur, à quinze arpents des dits Loppis mentionnés, en outre un verger sis à la Montagne de Belzeil, d'un arpent de front sur quatre arpent de profondeur partie en valeur. Pour les conditions de la vente l'on pourra s'adresser à PIERRE GIROUARD du dit lieu Saint Jean Baptiste, ou à cette Imprimerie. 8 Avril, 1819.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MONTREAL.

Le Comité s'étant occupé de la Culture des Plantes de Serre dans ce District, s'est procuré une quantité de Graines qui sera distribuée gratuitement aux Cultivateurs qui présenteront de la terre à cultiver, en faisant application à l'Institut ou soussigné. H. GRIFFIN, Secrétaire. 28 Mai, 1819. 1c.

VOLEE OU PERDUE.

Il y a environ dix ou douze jours, de la Ferme vis à vis l'Isle Uéron, au bas du rapide de La Chine, une petite Jument de six ans, ayant une étoile blanche sur le front, épaisse, crinière frisée, queue coupée; lorsqu'elle s'est perdue, il lui manquait un fer à une des pattes de derrière. Quiconque pourra donner des informations suffisantes pour la faire découvrir, sera généralement récompensé en faisant application à cette Imprimerie. 22 Mai, 1819. 1f.